



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Le Secrétaire général

SEMINAIRE MEDITERRANEEN DE L'OSCE 2005 LE ROLE DE L'OSCE ET DE SES PARTENAIRES MEDITERRANEENS DANS LES POLITIQUES DE MIGRATION ET D'INTEGRATION

8 et 9 septembre 2005, Rabat (Maroc)

Séance trois – questions d'actualité relatives au partenariat méditerranéen de l'OSCE

Monsieur le Modérateur,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Je souhaiterais partager brièvement avec vous mes réflexions sur la dimension méditerranéenne de l'OSCE, où elle en est et ce qu'il conviendrait, à mon sens, de faire pour renforcer encore notre partenariat.

Avec l'élargissement de l'Union européenne et de l'OTAN, la transition dans les Balkans et les développements importants en Asie centrale et dans le Caucase du Sud, la région de l'OSCE est en constante évolution. L'OSCE a pour ambition d'apporter son aide à ses états participants pour traverser ce processus de changement et elle constitue l'enceinte dans laquelle ces développements rapides peuvent être examinés en commun par les 55 afin de les rendre plus transparents et gérables. L'OSCE continue également à servir de cadre normatif pour orienter les relations entre les Etats participants et entre ces Etats et leurs citoyens.

Ces changements nous incitent tous à débattre à nouveau de l'OSCE de sa vision stratégique et améliorer son efficacité.

La question « Qu'est censé accomplir le dialogue méditerranéen de l'OSCE ? » est au centre de nos débats. La dimension méditerranéenne de l'OSCE est aussi ancienne que le processus lui-même et elle a, dès l'origine, été envisagée comme partie intégrante de la sécurité de tous les participants. Au-delà des déclarations communes les débats ont porté sur la meilleure façon de prendre la mesure de toutes les dimensions de cette sécurité partagée.

Ce séminaire est l'exemple le plus récent de l'attention accrue portée dans le cadre de l'OSCE à la région méditerranéenne ces dernières années et de l'amélioration de la coopération pratique, en particulier depuis l'adoption, en 2003, de la Décision No 571 du Conseil permanent, qui vise à renforcer le partenariat et à examiner les possibilités de faire mieux partager par d'autres les normes, principes et engagements de l'OSCE. Le partenariat

dans l'échange des idées a commencé à prendre forme. La question qui nous est posée est de savoir jusqu'à quel point il convient d'aller dans son approfondissement.

L'ouverture accrue de l'OSCE semble avoir trouvé un écho auprès de ceux qui souhaitent en apprendre davantage sur l'Organisation, tirer parti de son expérience et nouer un partenariat. Ceci s'est produit tant dans la dimension asiatique que dans la dimension méditerranéenne. Ces deux dernières années, nous avons accueilli la Mongolie et l'Afghanistan en tant que partenaires et reçu une demande en ce sens de l'Autorité palestinienne.

Le partenariat est devenu plus constructif en invitant régulièrement les Etats partenaires au Conseil permanent et au Forum pour la coopération en matière de sécurité.

Comme vous le savez, l'année dernière, nous avons commencé à organiser des activités parallèles spéciales à l'intention des Etats partenaires au cours du Forum économique de l'OSCE et de la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine. Cette année, pour la première fois, une activité parallèle s'est tenue avec les Etats partenaires au cours de la Conférence d'examen des questions de sécurité. L'Assemblée parlementaire de l'OSCE a également organisé des réunions spéciales sur la Méditerranée. Il s'agit-là d'une tendance bienvenue qui apporte une perspective méditerranéenne aux activités de l'OSCE.

Le partenariat devient de plus en plus opérationnel. L'OSCE est sur le point de déployer une équipe d'appui pour les élections en Afghanistan, la deuxième opération de ce genre au cours de ces deux dernières années. Une équipe de l'OSCE, chargée d'évaluer les besoins en matière de formation, a été déployée dans les territoires palestiniens en janvier afin d'y relever les domaines dans lesquels l'OSCE pouvait apporter son expertise des questions électorales pour les prochaines élections au Conseil législatif palestinien. Les partenaires méditerranéens ont assisté à des simulations de mesures de confiance et de sécurité de l'OSCE, notamment dans le domaine de la surveillance aérienne. L'Assemblée parlementaire a envoyé plusieurs missions d'observation des élections dans les Etats partenaires et, par l'intermédiaire de son Forum méditerranéen, entretient un dialogue régulier avec des représentants de leurs parlements respectifs.

Ce partenariat sensibilise les Etats participants de l'OSCE aux positions, aux préoccupations et aux intérêts méditerranéens, et permet aux partenaires méditerranéens de comprendre les défis auxquels les Européens estiment être confrontés en matière de sécurité et la façon qu'ils ont d'y faire face.

Le dialogue méditerranéen de l'OSCE ne se tient pas à l'écart des autres concertations entretenues par d'autres organisations. De tels dialogues, complémentaires de celui de l'OSCE, ont également lieu à l'Union européenne et à l'OTAN. En tant qu'organisation régionale la plus importante et la plus globale en Europe, l'OSCE offre à ses partenaires méditerranéens un dialogue d'une vaste portée, tant géographiquement que thématiquement.

Les partenaires méditerranéens peuvent, dans le cadre de l'OSCE, prendre part à un échange sur des questions de sécurité avec des Etats tant de l'Union européenne que de l'OTAN dans leurs expressions collectives respectives, mais également avec la Russie et d'autres Etats à l'est et à l'ouest de Vienne. En outre, l'OSCE joue un rôle actif dans le règlement des conflits, ainsi que dans l'établissement de passerelles entre ses états participants. La façon dont s'expriment les intérêts d'un groupe hétérogène d'Etats peut être une importante source

d'inspiration pour résoudre certains des problèmes de sécurité au sens le plus large auxquels la région méditerranéenne est confrontée. L'approche coopérative et globale de l'OSCE en matière de sécurité est unique parmi les organisations européennes de sécurité. Les partenaires méditerranéens peuvent sans doute bénéficier de cette coopération avec des partenaires européens. Je sais que l'Ambassadeur Ashbel abordera cette question par la suite.

Processus largement construit autour de la promotion de valeurs qui se présentent comme communes, l'OSCE réfléchit en permanence à la meilleure façon de les adapter à des contextes variés et à des circonstances nouvelles. A ce titre l'OSCE a une fonction bien particulière de mettre en valeur les problèmes des sociétés et les tentatives communes pour y apporter des réponses. C'est ce qu'ont montré les débats que nous avons tenus hier. C'est ce que montre aussi le travail continu mené en matière de dimension humaine avec le BIDDH et le HCMN.

Par son ouverture, par sa flexibilité, par sa capacité à combiner formes de dialogue, l'OSCE pourrait se révéler l'instrument de choix pour le dialogue au sein des sociétés, des groupes de différentes origines pour le dialogue entre les sociétés et entre les civilisations dont le besoin est apparu en filigrane de notre discussion sur les thèmes de migration et d'intégration.

Répondre à la question « Qu'est censé accomplir le dialogue méditerranéen de l'OSCE ? » c'est donc rappeler ce à quoi l'OSCE dans son ensemble est censée parvenir, à savoir au dialogue et à la coopération entre pairs sur toutes les questions qu'elle évoque contribuent à la sécurité humaine dans le but d'obtenir une zone toujours plus vaste de sécurité, de stabilité et de prospérité ancrée dans la démocratie.

Cette relation ne saurait être à sens unique. Il s'agit d'un partenariat. Dans un monde interdépendant et parfois dangereux, ce partenariat doit nous inciter à rechercher des actions de coopération concrètes. Je suggère par conséquent que nous renforçons plus avant notre partenariat dans les directions suivantes.

Premièrement, le séminaire méditerranéen de l'OSCE gagnerait à être promu par l'un des partenaires méditerranéens sur une base annuelle, à tour de rôle de façon à veiller à une réflexion continue sur les thèmes pertinents pour la rive sud. Les séminaires devraient être préparés avec le concours de tous les partenaires méditerranéens, en coopération avec les Etats participants de l'OSCE, en définissant le sujet tôt dans l'année et en ayant recours au Groupe de contact pour se mettre d'accord sur un document qui constituerait le résultat concret du séminaire, sous la forme d'un plan d'action ou d'une déclaration. Comme vous l'aurez constaté dans le cadre de l'OSCE, de tels documents exigent de longues négociations mais, en définitive, les résultats repris dans le cadre des réunions ministérielles justifient les efforts déployés.

Deuxièmement, il pourrait s'avérer nécessaire de compléter l'objectif et le concept du séminaire méditerranéen. Par exemple, il pourrait devenir un forum pour finaliser et évaluer nos activités de l'année écoulée, tout en servant en même temps de plate-forme pour choisir le thème de l'année suivante. Cette façon de procéder pourrait aller de pair avec l'adoption des plans d'action concrets et leur mise en œuvre. Cela pourrait se traduire par une association effective des partenaires aux activités de terrain de l'OSCE. Nous pourrions rédiger sur la base des expériences qui nous ont été hier un recensement des formes pratiques en matière de mise en compte des populations migrantes que serait régulièrement évalué et mis à jour.

Troisièmement, la réussite historique de la CSCE a été de faire passer à la société civile quelques messages simples qui ont eu un retentissement considérable après avoir été repris par de petits groupes engagés travaillant au sein des ONG. Est-il concevable que nous puissions rechercher une démarche comparable autour des idées de tolérance, de dialogue des cultures et de respect mutuel entre des groupes cohabitant au sein des mêmes sociétés ? Il est vrai que la démarche ne serait être le même selon que l'on se place dans une perspective d'intégration ou de métissage. Il reste que les valeurs propres à l'OSCE ont pour vocation d'être disséminée et présentées à l'opinion publique. La reprise de thèmes retenus par des programmes d'action concernant les problèmes méditerranéens dans les politiques nationales et dans le discours public des autorités de tous les états participants est donc essentielle. Elle devrait trouver d'autres relais dans le monde des ONG. Elle devrait être d'autant plus soutenue et poursuivante que les difficultés sont plus grandes. Nous avons pu prendre la mesure de l'ampleur de ces difficultés en matière de migration et d'intégration.

Enfin, il me semble qu'il serait possible d'étudier des moyens supplémentaires d'accroître la participation des partenaires aux activités d'observation électorale de l'OSCE ce qui contribuerait à renforcer leur capacité nationale à appliquer les normes de l'OSCE et d'autres normes internationales relatives à la conduite d'élections.

D'autres initiatives conjointes sont concevables dans les domaines économique et écologique et en matière de dimension humaine et de Haut Commissaire aux Minorités Nationales.

Pour ma part, je suis prêt, avec l'appui de la Troïka et si cela intéresse les partenaires méditerranéens, à me rendre dans leurs capitales pour des consultations et, je l'espère, trouver des modes d'actions adaptés pour consolider notre dialogue méditerranéen. Sur la base de ces discussions, le Conseil permanent pourrait être saisi de propositions et définirait les Etats participants la meilleure marche à suivre pour donner suite à ces consultations.

Sans doute, nos activités gagneraient à devenir plus opérationnelles, mais nous devons rester réalistes. Les activités menées en dehors de notre région coûtent de l'argent et cet argent n'est pas toujours disponible sur le budget de base de l'OSCE. En ma qualité de chef de l'administration de l'Organisation, je propose que nous envisagions la possibilité de créer un fonds de partenariat qui serait financé par des contributions volontaires de partenaires et d'Etats participants et utilisé pour des activités de partenariat.

Enfin, nous pourrions envisager que des experts des pays partenaires passent quelque temps au Secrétariat afin de se familiariser avec l'Organisation, ses acquis et ses méthodes, ainsi que ses activités spécialisées. Je suis convaincu que cela serait très utile pour leur avenir.

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

En conclusion, le dialogue méditerranéen de l'OSCE est parvenu à une étape importante. Les Etats participants ont ouvert la porte à une participation suivie et active des partenaires méditerranéens pour la coopération aux activités des organes de l'OSCE, ainsi qu'aux manifestations clés de l'Organisation. Le processus de mise en oeuvre de la Décision No 571 du Conseil permanent nous a fourni une multitude de suggestions et d'occasions d'approfondir notre partenariat. Il est temps désormais pour les Etats participants comme pour les Etats partenaires d'aller au-delà de cette ouverture et de mener des activités

communes afin que le bon travail effectué par l'OSCE ait un impact plus large, voire un retentissement public, dans l'intérêt réciproque des Etats de l'OSCE et de leurs partenaires méditerranéens. Les circonstances nous y incitent fortement tant l'interpénétration entre nos sociétés s'accélère suscitant de grandes difficultés comme des opportunités.

Le partenariat méditerranéen de l'OSCE a fait ses premières preuves. Il doit être renforcé plus avant. Les conclusions qui vous sont proposées seront un instrument de ce progrès commun.

Merci de votre attention.